



CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Dossier suivi par : M. PEYRE- Adjoint au Proviseur Vie scolaire-Tel : 04 42 91 75 73- ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver, l'arrêté, fixant la composition du conseil de discipline départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année scolaire 2025-2026.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**ACADEMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Vie Scolaire

Références : 2025-170

Aix-en-Provence, le 15 décembre 2025

Affaire suivie par :

Laurent PEYRE
Tél : 04 42 91 71 64
Mél : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 01

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR
CHANCELLIER DES UNIVERSITES
RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour l'année scolaire 2025-2026 est composé comme suit :

Inspection académique :

Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant

Chefs d'établissement :

Mme Emmanuelle BARE-FERE, Principale, Collège André Ailhaud, Volx
M. Christophe TROMEL Principal, Collège Pierre Gassendi, Digne-les-Bains

CPE :

Mme Florence SENDRA, CPE, Collège Pierre Gassendi, Digne-les-Bains

Représentants des personnels enseignants :

M. Alexandre MERIEN, AED, EREA de Haute-Provence, Bevons
Mme Magali COCQUEBERT ANFRAY, Professeure des écoles, EREA de Haute-Provence, Bevons

Représentants des personnels ATOSSE :

Mme Sophie DALMAS, Secrétaire de direction, Collège Pierre Gassendi, Digne-les-Bains

Représentants des parents d'élèves :

Mme Virginie GALMARD, Lycée Alexandra David Neel, Digne-les-Bains
M. Thierry CUISSON, Lycée Alexandra David-Neel, Digne-les-Bains

Représentants des élèves :

Mme Coline DEBROAS, TG5, Lycée Alexandra David-Neel, Digne-les-Bains
M. Jean DUNESME-POIRIER, TG4, Lycée Alexandra David-Neel, Digne-les-Bains

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Benoît DELAUNAY